

Gérard POUX
IA-IPR, Chef du SAIIO,
Délégué à la réussite éducative et à
l'égalité des chances,
responsable du CASNAV

Dominique MOMIRON
IEN CT ASH auprès du recteur,
coordinateur du CASNAV

Enseignants formateurs CASNAV

Marie-Pierre BERNAD
EFIV 1^{er} et 2^d degrés

Stéphanie BOULAININE
EANA 2^d degré

Sylvie COURALLY
EANA 1^{er} degré – DELF scolaire

Missions et organisation des CASNAV définies dans la circulaire du 2 octobre 2012

Circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012
(BOEN N°37 du 11 octobre 2012)
NOR : REDE1236614C

Pour l'Académie de Clermont-Ferrand



CASNAV- RECTORAT
3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1



Mme BERNAD	0473993414
Mme BOULAININE	0473993416
Mme COURALLY	0473993415

Secrétariat : Mme GALAN 04 73 99 35 08

Ce.Casnav@ac-clermont.fr

Accueil au centre de ressources
43 Bd F. Mitterrand - CLERMONT-FD
Rectorat site Gergovia
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
(sur RDV)

CASNAV

CENTRE
ACADÉMIQUE POUR LA
SCOLARISATION DES
ENFANTS ALLOPHONES
NOUELLEMENT
ARRIVÉS ET DES ENFANTS
ISSUS DE FAMILLES
ITINÉRANTES ET DE
VOYAGEURS



Pour toute demande d'intervention,
envoyer un courriel :

- par le Directeur de l'école sous couvert de l'IEN de circonscription
- par le chef d'établissement
- par les responsables des organismes partenaires

à

ce.casnav@ac-clermont.fr



CHAMPS D'INTERVENTION

Les missions du CASNAV s'articulent autour de trois axes :

- Un pôle d'expertise
- Une instance de coopération et de médiation
- Un centre de ressources et de formation

Sa priorité est la maîtrise de la langue française et des apprentissages scolaires dans le cadre de l'accès de tous au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à une formation diplômante.

DELFScolaire collégiens et lycéens

Le CASNAV est centre organisateur du **Diplôme d'Études en Langue Française (scolaire)**

en lien avec le CIEP
(Centre International d'Études Pédagogiques)

Niveaux: A1 – A2 – B1

Les interventions du CASNAV ont pour objectif d'apporter une réponse rapide et adaptée aux besoins des écoles et des établissements :

- formation,
- accompagnement à l'élaboration de projets spécifiques (analyse de situations, construction de réponses,...),
- mise à disposition de ressources documentaires.

LA FORMATION

Champs d'intervention en formation :

- **Formation initiale** des Professeurs des Écoles, Professeurs des Lycées et Collèges, des Conseillers Principaux d'Éducation.
- **Formation continue** des enseignants, des personnels non-enseignants de l'Éducation Nationale.
- Formation des personnels du secteur social ou des collectivités locales et des partenaires associatifs du milieu éducatif.
- **Coordination** du réseau des enseignants d'UPE2A (Unité Pédagogique pour **Élèves Allophones Arrivants**) et du réseau d'enseignants prenant en charge la Scolarisation des EFIV (**Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs**).

L'INFORMATION

De l'information sur :

- les diversités culturelles des élèves accueillis dans les établissements scolaires,
- les principales langues des migrants.

Des ressources pédagogiques :

- manuels FLE/FLS,
- outils pour élèves peu ou non lecteurs.

L'ACCOMPAGNEMENT

- **Le positionnement** (évaluation diagnostique) d'élèves arrivants non francophones en FLE et dans leur langue maternelle.

- **L'analyse de situations.**

- L'aide à la **mise en place de dispositifs d'accueil** et d'apprentissage du FLE (Français Langue Etrangère) et du FLS (Français Langue Seconde).

- Le conseil pédagogique aux équipes éducatives.
- Le suivi et l'évaluation des projets.